

PACKS SERVICE YUZEN

SYSTÈME POMPE À CHALEUR AU CO₂ POUR PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE



Jusqu'à 5 ans de sérénité pour votre installation d'eau chaude sanitaire YUZEN.

Avec les «packs services», vous choisissez la durée de la garantie (compresseur, pièces et main d'œuvre) de vos équipements.

Selon la formule choisie, vous bénéficiez de l'expertise de Mitsubishi Electric avant, pendant, mais aussi après la mise en service de vos installations.

Pas de mauvaise surprise, tout est défini à l'avance par contrat. Lorsque vous choisissez un «pack service», ses conditions d'application et son barème de facturation sont définis par contrat.

La garantie main d'œuvre correspond à une participation forfaitaire aux frais selon un barème également prédéfini.

Une offre à la carte : standard ou personnalisable. En effet, nos «packs service» se combinent avec nos autres prestations additionnelles pour un service optimal.

Parce qu'il est difficile de tout prévoir, nos contrats comportent des clauses de sortie sans pénalité. Lorsque le contrat est interrompu avant l'échéance finale, les extensions de garantie et les prestations cessent automatiquement et le coût n'est pas dû.

PACK 1 ★

PACK 2 ★★

PACK 3 ★★★



PACK YUZEN

AMES (Assistance à la Mise En Service)

INFORMATIONS EX TENSION DE GARANTIE

Choisir un Pack Service AMES

Garanties Pièces

Garantie
compresseurs
+ Cuve

Garantie MO⁽³⁾ sur
Pièces Frigorifiques
QAHV

PACK 1 ★ = Pré-visite⁽¹⁾ + AMES⁽²⁾

3 ans

5 ans

2 ans

PACK 2 ★★ = Pré-visite⁽¹⁾ + AMES⁽²⁾ + 2 visites constructeur

3 ans

5 ans

-

PACK 3 ★★★ = Pré-visite⁽¹⁾ + AMES⁽²⁾ + 3 visites constructeur

5 ans

5 ans

-

[1] Pré-visite : cette prestation a pour but d'informer l'ensemble des personnes réalisant l'installation et la mise au point des produits City Multi en cours d'installation (explication et contrôle des pré-requis).

[2] AMES : Assistance à la mise en service : le contrôle de l'installation, paramétrage produit, mise en service + test fonctionnement et explication de l'utilisation des réglages des télécommandes.

[3] Garantie MO frigorifique : garantie main d'œuvre et déplacement pour réparation de toutes pièces défectueuses sur le circuit frigorifique du groupe PQHY.

[4] Garantie MO : garantie main d'œuvre et déplacement pour réparation de toutes pièces défectueuses sur les produits QAHV, Module Hydraulique et le Ballon de fourniture Mitsubishi Electric (hors cuve).

UN ACCOMPAGNEMENT **AVANT, PENDANT** MAIS AUSSI **APRÈS** LA MISE EN SERVICE

| DÉTAIL DE LA PRESTATION | AVANT La pré-visite | PENDANT L'AMES* | APRÈS La visite constructeur |
|---|------------------------|--------------------|---------------------------------|
| Contrôle de l'environnement de l'installation | ✓ | ✓ | ✓ |
| Contrôle des câblages et raccordements | ✓ | ✓ | |
| Contrôles des supports et antivibratoires | ✓ | ✓ | |
| Contrôle des schémas frigorifiques et hydrauliques sur site | | ✓ | |
| Contrôle de la conformité réseau bus et frigorifiques | | ✓ | |
| Contrôle des sécurités | | ✓ | ✓ |
| Contrôle des serrages | | ✓ | ✓ |
| Contrôle du bon fonctionnement du système | | ✓ | ✓ |
| Contrôle des pressions BP/HP | | ✓ | ✓ |
| Vérification des paramètres client de fonctionnement des produits | | ✓ | ✓ |
| Information technique aux installateurs ou aux mainteneurs sur les produits | | ✓ | ✓ |
| Enregistrement des données de fonctionnement des produits | | ✓ | ✓ |
| Mise à jour des versions logiciels des produits (si besoin) | | ✓ | ✓ |
| Analyse de qualité d'eau | | ✓ | ✓ |
| Fiche et rapport d'intervention | | ✓ | ✓ |

PRESTATIONS LIÉES AU PACK SERVICE

| Garantie MO ⁽⁴⁾ toutes pièces | Conditions ⁽⁶⁾ | Pré-visite ⁽¹⁾ | AMES ⁽²⁾ | Visite 1 Constructeur ⁽⁵⁾ | Visite 2 Constructeur ⁽⁵⁾ | Visite 3 Constructeur ⁽⁵⁾ |
|--|---------------------------|---------------------------|---------------------|---|---|---|
| - | Contrat maintenance | ✓ | ✓ | - | - | - |
| 2 ans | Contrat maintenance | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - |
| 4 ans | Contrat maintenance | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

(5) Visite constructeur : cette prestation a pour but de contrôler le fonctionnement général du système par l'intermédiaire du logiciel MNET TOOL et d'informer le mainteneur sur les mesures correctives sur l'installation pour obtenir un fonctionnement optimum ainsi qu'une analyse d'eau lors de chaque visite. VC1 : une visite dans le 2^e année, VC2 : une visite dans le 3^e année, VC3 : une visite dans le 4^e année.

(6) A la condition qu'un contrat de maintenance soit signé entre le propriétaire du bien et une société de maintenance durant la période de garantie.